

Montréal, le 5 juin 2017

M. Gaétan Barrette
Ministère de la Santé et des Services sociaux
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
ministre@msss.gouv.qc.ca

Objet : La physiothérapie en première ligne comme solution à la crise de surprescription des opioïdes au Québec

Monsieur le Ministre,

Au Québec, il existe plus de 7 500 professionnels de la physiothérapie et l'Association québécoise de la physiothérapie (AQP) croit fermement en l'apport de ce groupe de professionnels de la santé dans l'amélioration des soins apportés à la population et l'identification de solutions novatrices pour faire face aux besoins actuels et futurs des Québécois.

Nous applaudissons les mesures prises par la Ministre fédérale de la Santé, Madame Jane Philpott, pour éradiquer la crise des opioïdes qui affecte drastiquement la santé des Canadiens dans la plupart des provinces du pays. En appui aux démarches faites par l'Association canadienne de la physiothérapie (ACP), qui représente plus de 14 000 professionnels, nous désirons porter à votre attention l'importance d'agir rapidement afin de se doter de nouvelles stratégies qui ont fait leurs preuves pour la gestion de cette crise tant par l'amélioration de la gestion de la douleur chez les Québécois que la prévention.

Il est clairement démontré, preuves scientifiques à l'appui, que consulter un physiothérapeute en première ligne pour des douleurs musculo-squelettiques, réduit de 50 à 89% la prescription d'opioïdes¹. La priorisation injustifiée des médicaments en tant que traitement de première ligne pour la douleur peut être corrigée par une meilleure politique en santé et l'intégration rapide des professionnels de la physiothérapie en première ligne dans le système de santé public.

¹ <http://www.healthcostinstitute.org/wp-content/uploads/2016/08/HCCI-Issue-Brief-Unrestricted-Access-to-Physical-Therapy.pdf>

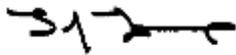
L'AQP recommande, tout comme l'ACP et tous ses partenaires associatifs provinciaux, que toute personne souffrant de douleur aiguë ait accès à un physiothérapeute afin que sa condition neuro musculo-squelettique soit évaluée de façon structurée et que la pertinence du recours à la physiothérapie soit déterminée. La prise en charge en physiothérapie de cette clientèle est une alternative équivalente et souvent supérieure à la thérapie médicamenteuse. Cette façon de faire est d'ailleurs soutenue par l'Association médicale canadienne dans sa politique de 2015 intitulée *Harms Associated with Opioids and Other Psychoactive Prescription Drugs*².

L'AQP souhaite ainsi contribuer à la mise en place d'une stratégie collaborative et communautaire visant à améliorer l'accès à ces évaluations en première ligne effectuées par des physiothérapeutes. L'accès limité à des services appropriés de physiothérapie pour la population québécoise freine actuellement l'implantation de telles initiatives. Le Regroupement des médecins pour un régime public souligne l'importance d'inclure les physiothérapeutes dans l'organisation des soins de première ligne. Or, l'offre du réseau public en physiothérapie ne donne pas accès actuellement à ce type de services. Ainsi seuls les détenteurs d'assurance privée ou les gens plus fortunés y ont accès via les services en cabinets privés³. Et même dans ces cas, la couverture des soins est souvent limitée.

En appui à la présente lettre figurent deux rapports du *Conference Board* du Canada qui mettent en évidence le rôle de la physiothérapie pour maintenir les Canadiens en bonne santé. L'AQP croit que cette information est précieuse pour la planification future d'un accès élargi à des professionnels de la physiothérapie en première ligne. Nous sommes désireux de travailler avec le ministère de la Santé et des Services sociaux pour inclure la physiothérapie dans le développement de modèles de soins interprofessionnels robustes et communautaires qui améliorent l'accès à la réadaptation, et plus spécifiquement la physiothérapie, afin d'optimiser la santé de tous les Québécois.

En terminant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,



Luc J. Hébert, pht, PhD

² https://www.cma.ca/Assets/assets-library/document/en/policies/cma_policy_harms_associated_with_opioids_and_other_psychoactive_prescription_drugs_pd15-06-e.pdf%23search=opioid

³ <http://mqrp.qc.ca/blogue/2015/12/11/remunerationmd/>